

ESPÈCES VÉGÉTALES DE LA LISTE DÉPARTEMENTALE : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 12 MARS 1991

Cette protection s'adresse à des espèces qui ne sont pas particulièrement rares mais qui peuvent se trouver menacées du fait de leur valeur décorative, horticole, alimentaire ou médicinale. Elle vise surtout à limiter la surexploitation, suivant les cas :

- soit des parties aériennes qui assurent la reproduction sexuée,
- soit des parties souterraines qui assurent la reproduction végétative, les contraintes de cueillette variant d'une espèce à l'autre.

ARTICLE 1 : Le ramassage, la récolte, la cession à titre gratuit ou onéreux des parties souterraines des spécimens sauvages des espèces suivantes sont interdits toute l'année :

BRYOPHYTES

- *Sphagnum* spp. Sphaignes, toutes espèces

ARTICLE 2 : Le ramassage, la récolte, la cession à titre gratuit ou onéreux des parties souterraines des spécimens sauvages des espèces suivantes sont interdits toute l'année :

PHANÉROGAMES

Monocotylédones

- *Convallaria maialis* Muguet
- *Hyacinthoides non-scripta* (L.) Ch. Jacinthe sauvage

a) Dicotylédones

Dianthus armeria L. - (carte 91)

L'Oeillet velu (protection : article 2), à petites fleurs agglomérées, aux pétales pourpres est une espèce annuelle ou bisannuelle à floraison tardive se prolongeant jusqu'en automne.

On l'observe au bord des chemins, en lisière des bois, dans les coupes forestières et dans les prairies sur sol argilo-sableux. Présente dans 26 carrés, elle apparaît comme assez rare (AR).

Absent sur sols calcaires, on ne l'observe pas en Beauce ni sur les coteaux crayeux des vallées. C'est une plante des plateaux d'argile à silex.

Cette plante, qui doit se ressemer, a donc besoin de mûrir ses fruits pour se reproduire et elle est, de ce fait, très sensible à la cueillette des fleurs.

Dans chaque station, elle n'est généralement présente qu'en nombre de pieds limités.

- *Narcissus pseudo-narcissus* L. Jonquille
- *Ornithogalum pyrenaicum* L. Aspergette
- *Ruscus aculeatus* L. Fragon, petit houx

Dicotylédones

- *Dianthus armeria* L. Oeillet velu
- *Dianthus carthusianorum* L. Oeillet des chartreux

ARTICLE 3 : Le ramassage, la récolte, la cession à titre gratuit ou onéreux des parties aériennes et souterraines des spécimens sauvages des espèces suivantes sont interdits toute l'année ; la cueillette des fruits reste autorisée sauf si elle doit faire l'objet d'une cession à titre gratuit ou onéreux :

PHANÉROGAMES

Dicotylédones

- *Vaccinium myrtillus* L. Myrtille

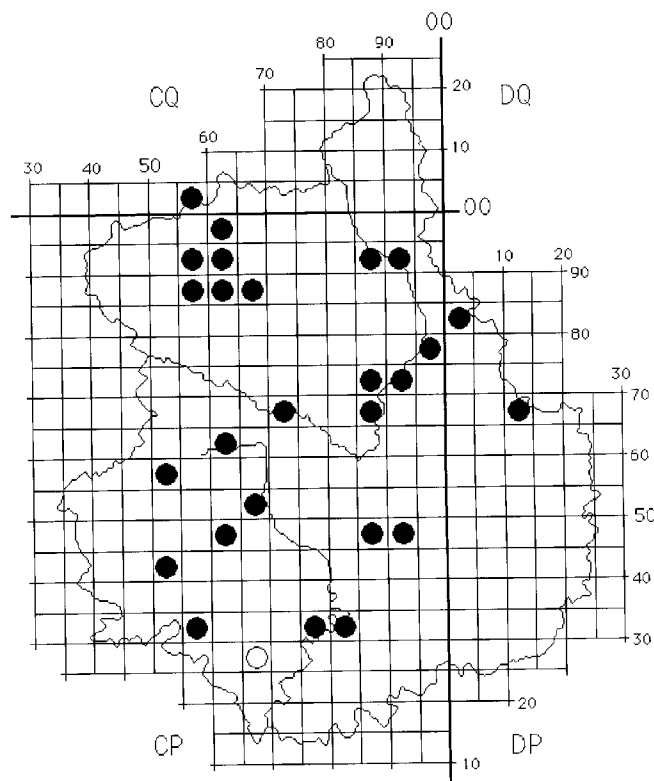
Depuis la promulgation de l'arrêté ministériel du 12 mai 1993, quatre espèces de l'article 3 ont fait l'objet d'une protection intégrale sur le plan régional et sont, de ce fait, traitées dans le chapitre précédent. Il s'agit de :

Ptérédiphytes

- *Osmunda regalis* Osmonde royale
- *Polystichum aculeatum* Polystic à aiguillons
- *Polystichum setiferum* Polystic à soies

Dicotylédones

- *Pulsatilla vulgaris* Anémone pulsatile.



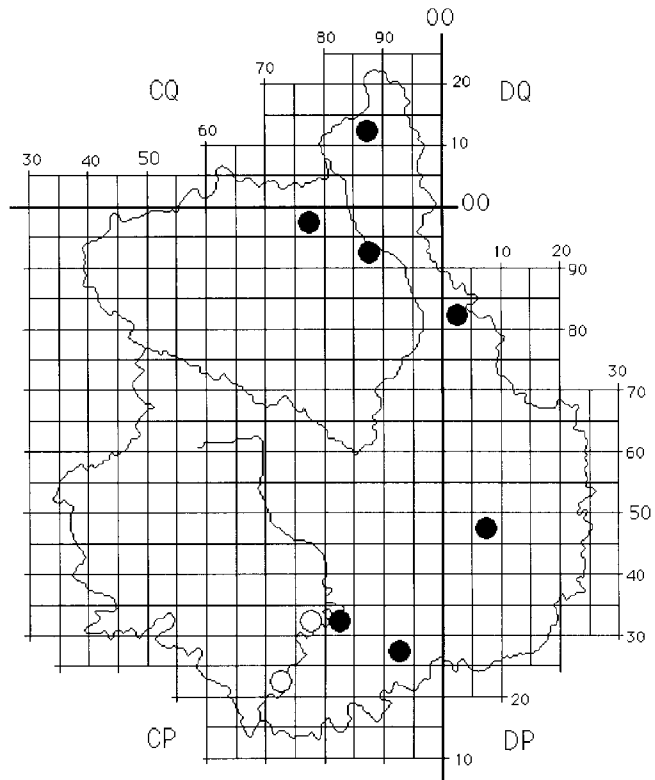
Carte 91 : Répartition de *Dianthus armeria* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

Dianthus carthusianorum L - Caryophyllacées -
(carte 92)

L'Oeillet des Chartreux (protection : article 2) est une espèce thermophile vivace des prairies sèches de l'Europe méridionale et centrale qui présente une floraison attractive incitant à la cueillette.

LEFÈVRE (1866) la signale très commune (CC) sans préciser de localisations. Elle a donc fortement régressé puisqu'actuellement repérée dans 7 carrés 5x5 km seulement (R), ce qui justifie sa protection.

En Eure-et-Loir, on la rencontre surtout dans les pelouses calcicoles des coteaux des vallées, soit sur craie soit sur calcaire de Beauce, plus rarement en fond de vallée sur graviers à silex.



Carte 92 : Répartition de *Dianthus carthusianorum* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

Vaccinium myrtillus L. - Ericacées - (carte 93)

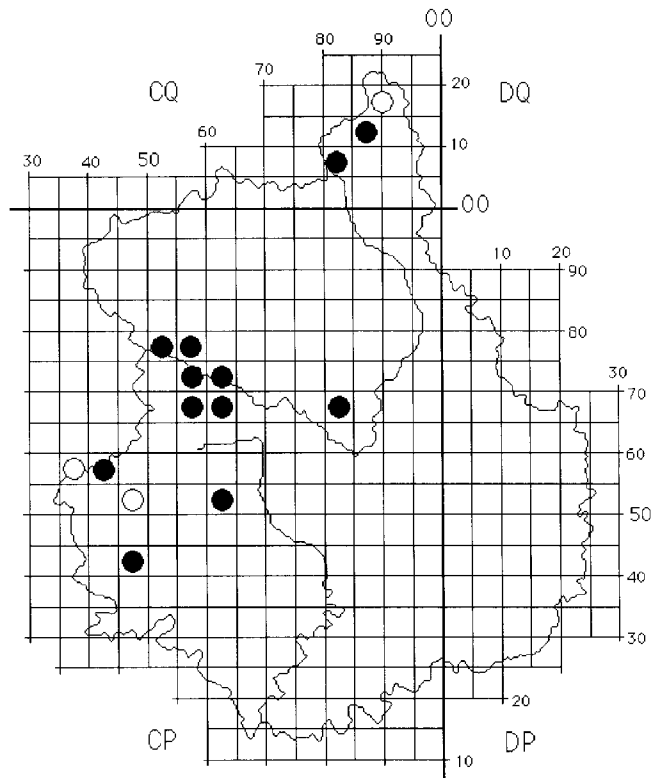
La Myrtille (protection : article 3), espèce submontagnarde des sous-bois sur sol acide, n'est présente en Eure-et-Loir que dans le Perche et le Drouais.

LEFÈVRE (1866) la signale comme rare (R). Les stations de la forêt de Dreux et des bois de Pontgouin ont été revues (celle du bois du Gibet, près de Nogent-le-Rotrou se trouvant en fait dans l'Orne).

Sa présence dans les bois de Genainville au nord de Dreux et sur le versant de la butte de Croisilles côté Nogent-le-Rotrou reste à confirmer, ainsi que dans le bois de Thiron où la plante avait été signalée par GUILLAUMIN (1924).

D'autres stations ont pu être repérées dans les forêts de Senonches, Montecôt, dans le bois de Reuse, à l'est d'Illiers, et près d'Authon-du-Perche, la localisation la plus proche de Chartres se trouvant dans le bois Bailleau.

Dans la plupart de ces stations, la fructification est très aléatoire, les conditions climatiques (pluviosité, température) étant souvent limitées, surtout pour celles situées en dehors du Perche. Présente dans 12 carrés, elle apparaît comme rare (R).



Carte 93 : Répartition de *Vaccinium myrtillus* en Eure-et-Loir (UTM 5x5km).

b) Monocotylédones

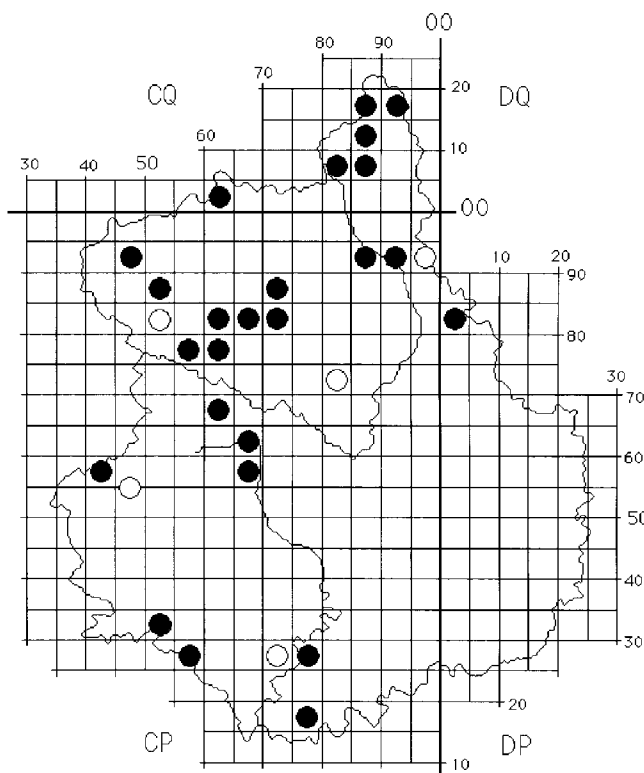
Convallaria maialis L. - Liliacées - (carte 94)

Le Muguet (protection : article 2) est une plante printanière bien connue qui fait l'objet d'une cueillette traditionnelle au début du mois de mai. LEFÈVRE (1866) le signale comme rare (R) dans le département avec 6 localisations. Actuellement, le muguet a été repéré dans 25 carrés 5x5 km, ce qui le situe, dans le groupe des espèces assez rares (AR).

En Eure-et-Loir, c'est une plante qui se rencontre essentiellement dans la chênaie sessiliflore oligotrophe et, dans le Perche, également dans la hêtraie-chênaie acidiphile. Il est totalement absent des boisements calcicoles résiduels sur calcaire de Beauce et sur craie.

La cueillette des fleurs ne lui est pas préjudiciable à condition de ne pas arracher les parties souterraines et de laisser les feuilles.

A noter, en forêt de Montécôt, la présence de la variété *picta* Wilczek caractérisée par une pigmentation pourpre située à l'intérieur de la fleur à la base des étamines.



Carte 94 : Répartition de *Convallaria maialis* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm. - Liliacées - (carte 95)

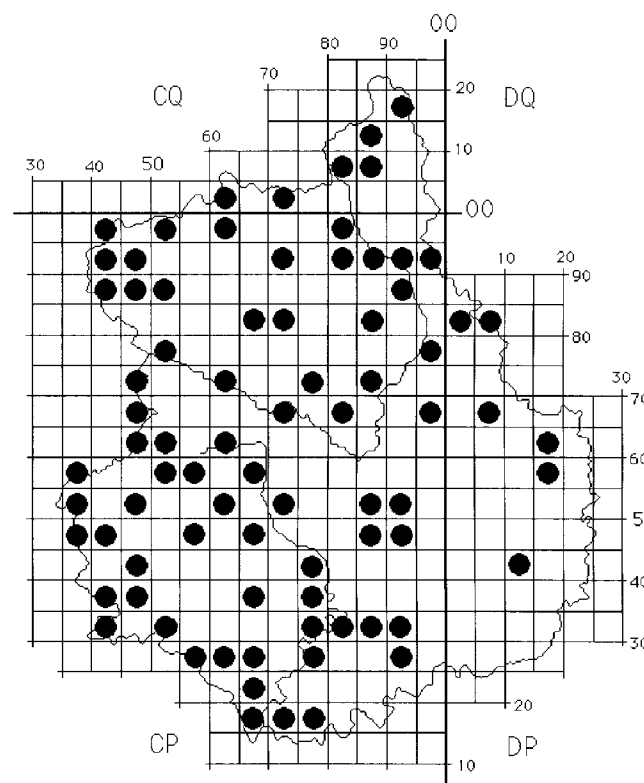
La Jacinthe des bois (protection : article 2) est une plante à bulbe dont les élégantes grappes de fleurs forment souvent des tapis spectaculaires dans les sous-bois frais du type chênaie-charmaie.

LEFÈVRE (1866) la signale comme étant très commune (CC) sans fournir de localisation. A l'heure actuelle elle a été repérée dans 80 carrés 5x5, ce qui la situe parmi les espèces communes (C). Sa rareté en Beauce est liée à la rareté des boisements. Dans la plupart de ses stations elle est présente en grande quantité.

C'est une espèce typiquement atlantique dont l'aire de répartition n'occupe que la partie centrale de l'ouest de l'Europe. Malgré son abondance dans notre région, il faut noter que, en France, elle n'est plus présente dans l'est du Bassin Parisien, ainsi qu'au sud de l'estuaire de la Gironde.

Les menaces qui pèsent sur cette espèce sont essentiellement dues à l'exploitation des bulbes à des fins commerciales car c'est une plante très décorative.

A signaler l'existence de pieds à fleurs blanches (DELAHAYE & GALLOU 1985).



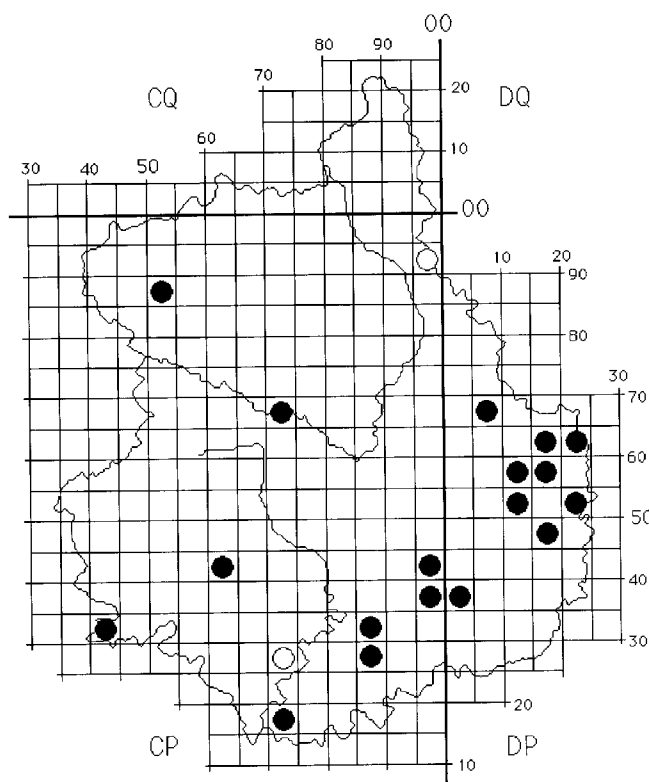
Carte 95 : Répartition d'*Hyacinthoides non-scripta* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

Narcissus pseudo-narcissus L. -
Amaryllidacées - (carte 96)

La Jonquille (protection : article 2) est une plante à bulbe dont les grandes fleurs solitaires penchées, inodores, sont très recherchées par les amateurs de bouquets printaniers.

LEFÈVRE (1866) la signale rare (R) avec seulement 5 localisations. Actuellement, nous l'avons notée présente dans 18 carrés 5x5, ce qui la classe dans les plantes assez rares (AR).

C'est une plante subatlantique que l'on rencontre dans l'Eure-et-Loir, dans les chênaies-charmaies sur sols bien drainés et légèrement calcarifères. A noter une station dans le bois de la Saucelle (près de Senonches) implantée au sein d'une aunaie-boulaie, sur tourbe neutro-alkaline.



Carte 96 : Répartition de *Narcissus pseudo-narcissus* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

Ornithogalum pyrenaicum L. - Liliacées -
(carte 97)

L'Ornithogale des Pyrénées, encore appelée Asperge des bois, ou Aspergette (protection : article 2) est une plante vivace à bulbe, développant, alors que les feuilles de la base se dessèchent, une grappe de fleurs blanc verdâtre pouvant atteindre 1 m.

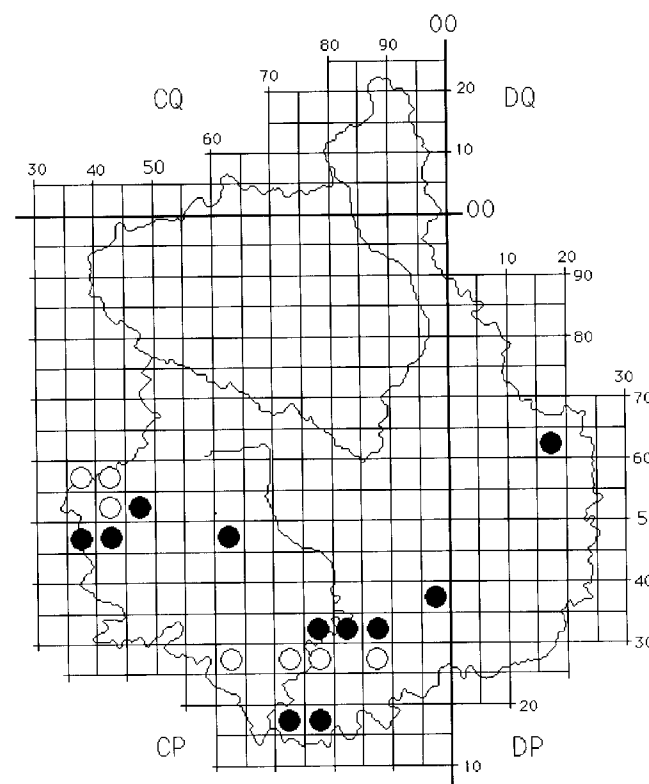
On la trouve dans les forêts fraîches du type chênaie-charmaie sur sol calcaire.

LEFÈVRE (1866) la note assez rare (AR) avec des mentions seulement dans l'arrondissement de Châteaudun (5 localisations) et dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou où l'espèce est notée assez commune (AC) sans aucune localisation précisée.

Un échantillon récolté en 1862 venant du bois Raimbourg (commune de Langey) est présent dans l'herbier Hanquet.

Toutes les stations signalées n'ont pas été retrouvées, mais les observations actuelles confirment la localisation de cette espèce principalement dans le sud et le sud-ouest du département, où elle se trouve proche de la limite nord-ouest de son aire de répartition en France (DUPONT & al. 1990). A noter une station dans le bois de Sainville près de la limite est de l'Eure-et-Loir. Présente dans 11 carrés, la plante apparaît comme rare.

Dans certaines régions, la tige florifère sortant de terre, consommée comme l'Asperge, fait l'objet d'une cueillette intensive, ce qui justifie l'inscription de l'espèce à l'article 2 (interdiction d'arrachage).



Carte 97 : Répartition d'*Ornithogalum pyrenaicum* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

Ruscus aculeatus L. - Liliacées - (carte 98)

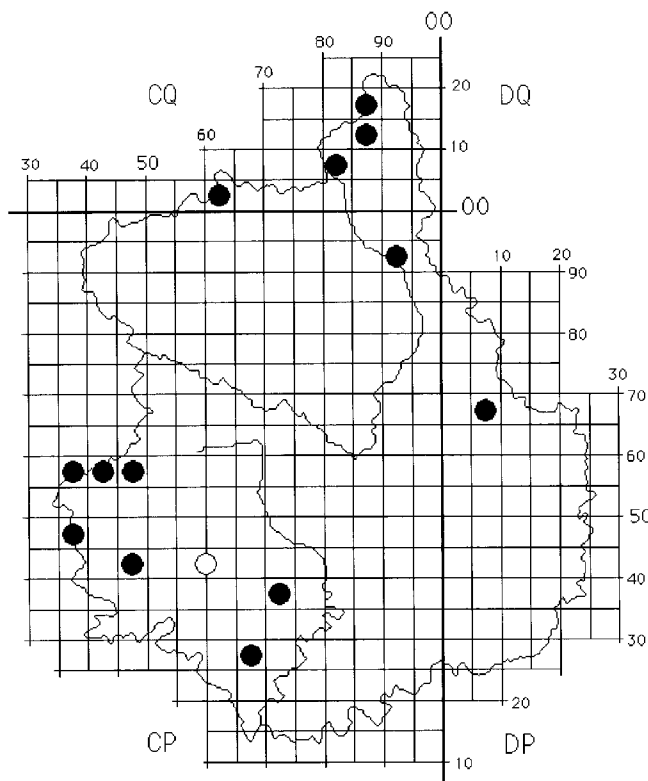
Le Fragon ou Petit Houx (protection : article 2) est un petit arbrisseau toujours vert, ornemental, aux "feuilles" coriaces terminées par une épine. Les feuilles sont en réalité des rameaux aplatis (cladodes). C'est la seule monocotylédone qui, dans notre région, ne soit pas une herbe mais un végétal ligneux.

LEFÈVRE (1866) la note très rare (RR) et la signale uniquement au nord de la forêt de Dreux et aux environs de Nogent-le-Rotrou.

C'est une espèce des chênaies sur sol calcaire et humus doux, tolérant une certaine décalcification (BOURNÉRIAS, 1979).

Avec treize points 5x5, dispersés dans les quatre arrondissements, la plante reste rare. De plus, dans ces stations, il s'agit toujours de petites populations. Dans les jardins anciens, cette espèce a été largement utilisée comme arbrisseau ornemental. Ces stations n'ont pas été cartographiées.

Sa double utilisation comme plante ornementale mais aussi comme plante médicinale justifie, étant donné sa rareté, l'interdiction d'arrachage des populations sauvages.



Carte 98 : Répartition de *Ruscus aculeatus* en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).

c) Bryophytes**Sphagnum spp. (carte 99)**

Les Sphaignes sont des Bryophytes à l'origine des formations tourbeuses, très sensibles à la qualité des eaux. Elles demandent des eaux très pures, faiblement minéralisées.

Pour l'Eure-et-Loir, les sites à Sphaignes sont strictement localisés dans le Perche :

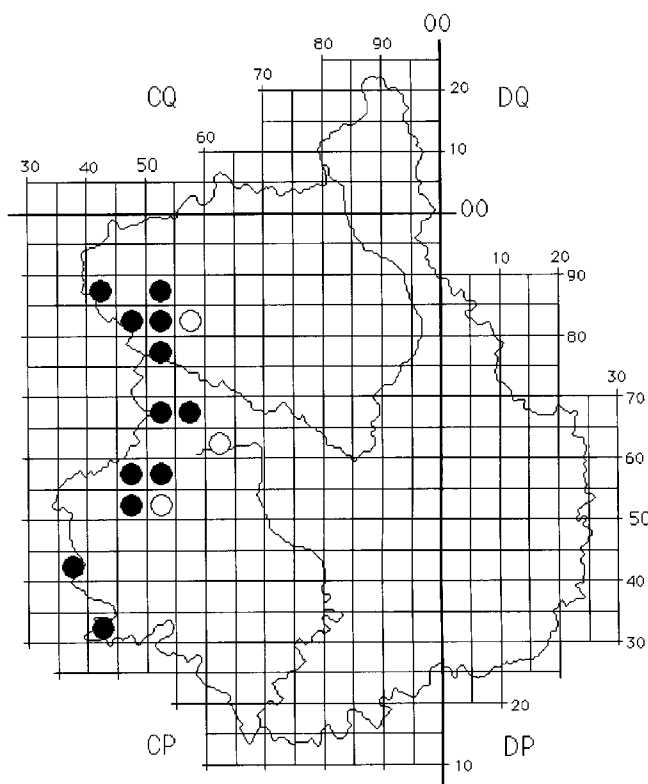
- soit au niveau des suintements le long de la cuesta cénomaniennne,
- soit dans la ceinture des étangs ou des mares oligotrophes forestières.

Dans les fossés forestiers sur argile à silex conservant toute l'année une humidité suffisante, une seule espèce (*Sphagnum denticulatum*) est présente.

La richesse en espèces des sites est très variable, les plus remarquables se trouvant en forêt de Senonches.

Liste des espèces présentes ou ayant été observées dans le département d'Eure-et-Loir :

- *Sphagnum angustifolium*
- *Sphagnum capillifolium*
- *Sphagnum contortum*
- *Sphagnum denticulatum*
- *Sphagnum fallax*
- *Sphagnum fimbriatum*
- *Sphagnum flexuosum*
- *Sphagnum palustre*
- *Sphagnum papillosum*
- *Sphagnum rubellum*
- *Sphagnum squarrosum*
- *Sphagnum subnitens*
- *Sphagnum subsecundum* (non revu)
- *Sphagnum teres* (non revu)
- *Sphagnum warnstorffii* (disparu).



Carte 99 : Répartition des sites à Sphaignes en Eure-et-Loir (UTM 5x5 km).